



**Conseil d'administration
Séance du 21 décembre 2017**

**Délibération n° 41-2017
Validation du nouvel organigramme de
l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu l'avis favorable du Comité technique du 13 décembre 2017.
- Vu l'inscription du projet de délibération à l'ordre du jour du conseil d'administration du 15 décembre 2017 ;
- Vu l'absence de la majorité des membres en exercice pour adopter ce projet de délibération ;
- Vu le CGCT et notamment ses articles L5211-1 et L2121-17 alinéa 2 autorisant le conseil d'administration à délibérer sans condition de quorum ;

L'organigramme est une représentation schématique des liens organisationnels et hiérarchiques d'une organisation. Il donne une vue d'ensemble de la répartition des postes et fonctions au sein d'une structure. Cette cartographie simplifiée permet de visualiser les différentes relations hiérarchiques ainsi que les rapports de subordination pour avoir une vision claire de l'organisation de l'établissement.

Après consultation du Comité technique du 13 décembre dernier, l'organigramme ci-annexé a été validé par les membres présents. Aussi, celui-ci était accompagné de l'ensemble des fiches de poste définissant les missions de chaque agent. Ces fiches de poste précisent également les liens fonctionnels entre les agents n'apparaissant pas dans l'organigramme.

Acusé de réception en préfecture
014-200028132-20171221-deib_41_2017-DE
Présents: 7
Date de réception préfecture : 09/01/2018

DELIBERATION :

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré :

Valide le nouvel organigramme de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg ci-annexé ;

Autorise le Président ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

école
supérieure
d'arts &
médias
de Caen/
Cherbourg

Le Président,


Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 25
Présents : 7
Votants : 8
Vote : à l'unanimité des voix